

LA CAC09 D'ARIÈGE



IMPLANTATION : MILIEU RURAL

ÉTAT ACTUEL : EN FONCTIONNEMENT

TERRITOIRE DE LA CAISSE

Projet localisé autour de la sous-préfecture de Saint-Girons et au sein de la communauté de communes Couserans Pyrénées, rassemblant 94 communes et 30 000 habitant·e·s. Zone rurale montagneuse enclavée caractérisée par de fortes contraintes de déplacement et un isolement de la population (18 hab/km² | Taux de pauvreté de 21%, INSEE 2021).

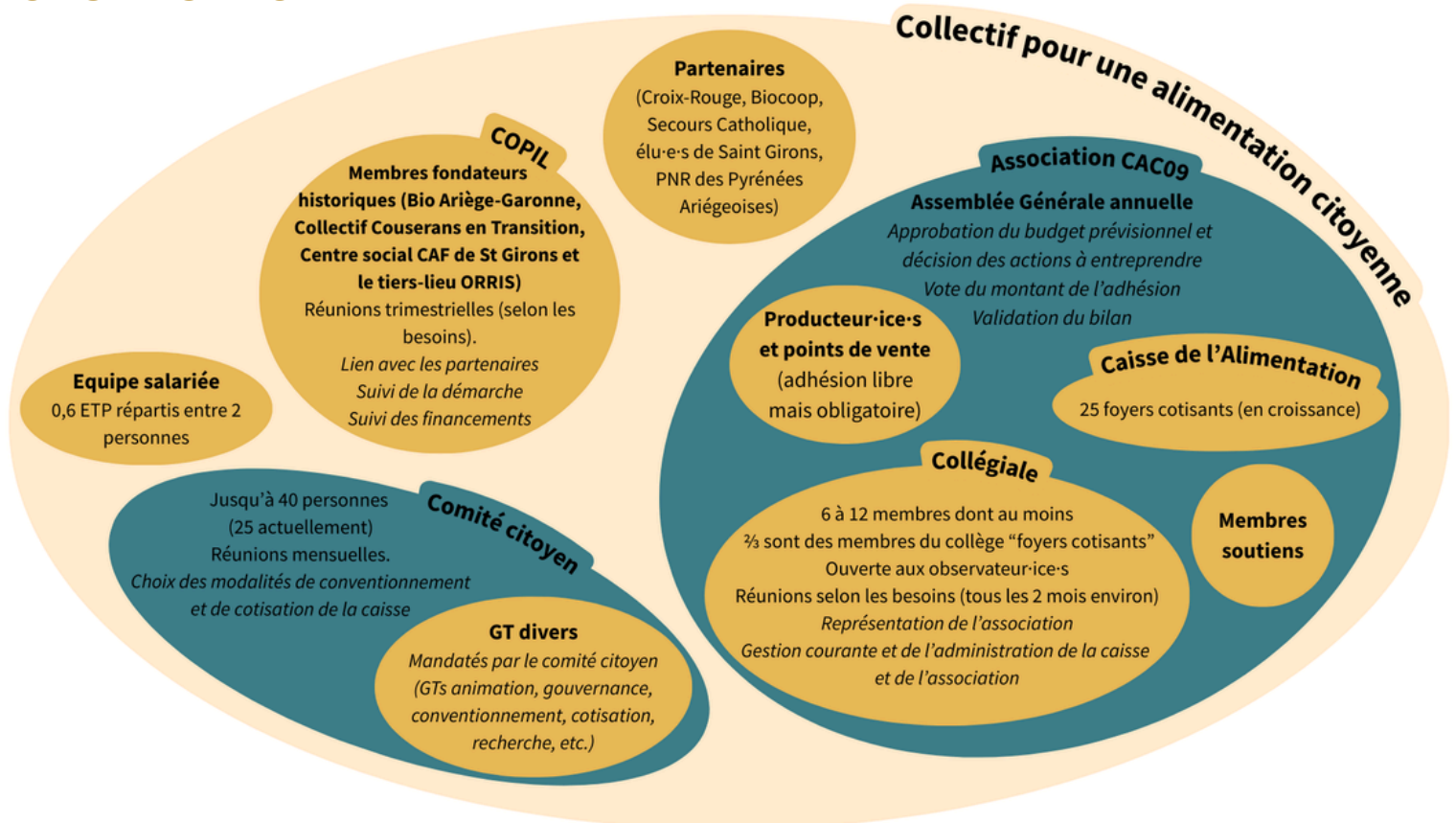
Le territoire de la communauté de communes s'étend sur 160 000 hectares, dont 25% sont consacrés à l'agriculture, spécialisée en élevage : 41,4% de la Surface Agricole Utile (SAU) en ovins et caprins, 28,7% en bovin viande et 13,8% en polyculture polyélevage. 23% de la SAU est en AB ou en cours de conversion.

GENÈSE DU PROJET

Depuis 2019, le Civam Bio Ariège-Garonne porte les défis « Foyers à Alimentation Positive » menés avec le centre social CAF de Saint-Girons visent à faciliter l'accès des ménages modestes à une alimentation de qualité à travers des ateliers et actions éducatives. En 2022, des paniers suspendus ont été instaurés dans un magasin Biocoop, en partenariat avec plusieurs structures sociales et agricoles, pour lever les freins financiers. Le projet a ensuite été rejoint par le Collectif d'habitants Couserans en Transition et le 1/3 lieu ORRIS pour évoluer vers une réflexion sur la SSA, avec un travail de concertation et un stage exploratoire la même année. Puis, en 2023, un collectif local réunissant habitant·e·s et partenaires territoriaux s'est constitué pour créer une caisse locale de l'alimentation : le collectif Citoyenneté et Alimentation en Couserans, abrégé CAC09.

ÉTAPES	DATES
DÉBUT DE L'INITIATIVE	Juillet 2022
PREMIÈRE RÉUNION DE CITOYEN·NE·S	Mai 2023
PREMIER TRANSFERT MONÉTAIRE	Novembre 2025

ORGANISATION DE L'INITIATIVE



COTISATION À LA CAISSE

Montant de cotisation : libre, à partir de 1€. Montant suggéré compris entre 20€ et 330€ par foyer, calculés à partir d'une grille qui prend en compte les revenus et le reste à vivre du foyer.

Cotisation moyenne : environ 100€.

Modalités : Engagement sur un montant pour 3 mois.



REDISTRIBUTION DE LA CAISSE

Montant du versement mensuel :
Plafonnée à 175€.

100 € + 25€ pour chaque personne supplémentaire dans le foyer.

Montant moyen : 112€ par foyer.



OUTIL DE TRANSFERT MONÉTAIRE

Aucun (pour la première phase à 25 cotisant·e·s). **Caisse gérée manuellement** grâce à un fichier excel. Redistribution en euros, avec un plafond équivalent au montant de deux versements mensuels. Possibilités d'apporter sa contribution volontaire sous forme de virement ou en liquide lors des permanences de cotisation (2/mois). Suivi des achats pour le projet de recherche-action avec présentation d'un carnet rempli et tamponné par les producteur·ice·s et des tickets de caisse pour les magasins.

CONVENTIONNEMENT PAR LES PRODUITS



Sélection de produits chez une trentaine de points de vente (24 producteur·ice·s sur 4 marchés, 5 épicerie et transformateur·ice·s bien réparties sur le territoire, 1 magasin de producteur·ice·s et 2 magasins diversifiés - Biocoop, BioGaia) :

Produits conventionnés : Uniquement les produits biologiques (label AB, Nature et Progrès, Demeter ou en conversion), en attendant la création éventuelle d'une charte SSA Couserans. Uniquement des produits locaux (sauf si la production locale n'existe pas).

- Produits bruts,
- Ingrédients de base (huile, farine...),
- Produits peu transformés (pain, fromage...) et produits transformés artisanalement (pain d'épices, confiture, compote, crème de marron/noisette, pesto, potage...)
- Semences potagères.
- Viande si produite dans le Couserans et poisson si produit en Ariège (pour la viande et les produits laitiers, le mode de production avec ensilage est proscrit).
- Bières et cidres locaux bio consignés et avec >85% de matières premières locales

Règle de conventionnement :

- Tous·tes les producteur·ice·s bio qui vendent directement sur les marchés du Couserans et qui acceptent le fonctionnement de la caisse
- Épicerie : tous les produits bio locaux + produits d'épicerie complémentaire bio vrac ou emballés.
- Magasins non cotés en bourse (Biocoop, BioGaia) : uniquement pour les produits vrac sec (céréales, légumineuses, pâtes, café, chocolat, sucres ...).



LE « PETIT + »

Les citoyen·ne·s de la CAC09 ont très à cœur d'assurer aux producteur·ice·s un prix rémunérateur et ont donc décidé d'enquêter auprès de différents types de magasins pour mieux comprendre leurs politiques de marge en fonction des caractéristiques des produits : cela leur a permis d'affiner leurs critères de conventionnement pour s'approcher au mieux d'une juste rémunération de la production alimentaire!

HORIZONS

Après avoir lancé la caisse à l'automne 2025 avec les 25 personnes constituant le comité citoyen, la CAC09 va s'ouvrir à de nouveaux foyers et projette d'atteindre les 100 participant·e·s courant 2026



Pour en savoir plus : <https://cac09.le-pic.org/qui-sommes-nous/>

<https://www.civam.org/alimentation/acces-a-alimentation-pour-tous-accessible/projet-a-fond-les-caisses-2024-2026/>

